Mardi, 27 mars 1849. BUREAUX : 7, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS. 1re année. — N° 13.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS......	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE......	28 »	14 »	7 »

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
DÉPARTEMENS..	32 fr.	16 fr.	8 fr.
ÉTRANGER......	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé (*franco*) à M. CH. EDMOND. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

AVERTISSEMENT.

Les personnes qui prendront un abonnement à la TRIBUNE DES PEUPLES, recevront GRATUITEMENT le journal jusqu'au premier avril : les abonnements ne comptant que de cette époque.

S'adresser à M. YVERNÈS, administrateur du journal, pour tout ce qui concerne les abonnemens.

A dater du 1er avril LA TRIBUNE DES PEUPLES sera imprimée en caractères entièrement neufs et fondus exprès pour elle.

On s'abonne dans les départements, chez tous les directeurs des postes ; à l'étranger, chez les principaux libraires.

POLITIQUE GENERALE.

PARIS, 26 MARS 1849.

L'ALLEMAGNE EXPLIQUÉE PAR LA FRANCE.

Pour avoir une idée nette de la lutte politique en Allemagne, du rôle qu'y jouent les partis et les individus, il suffit de bien observer ce qui se passe chez nous.

La Révolution de Février a fait éclore les révolutions allemandes. Toutes les fois qu'il y a eu du mouvement au quartier-général de la Révolution, à Paris, les avant-gardes de la grande armée révolutionnaire se sont mises en mouvement à Francfort, à Vienne et à Berlin.

La réaction, triomphante à Paris le 15 mai, recevait de l'Allemagne le bulletin des victoires remportées le même jour par la réaction d'Outre-Rhin.

La diplomatie, dans cette coïncidence de mouvements révolutionnaires, ne voyait que le résultat des efforts des clubs et des sociétés secrètes. Mais nous, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, que les plus actifs, les plus puissants des clubistes sont bien loin de s'attribuer une influence aussi étendue. L'histoire prouvera (déjà les événements le prouvent) que c'est, au contraire, la réaction qui, constituée depuis longtemps comme un vaste club, comme une société secrète, n'a cessé jusqu'aujourd'hui d'agir, sur tous les points de l'Europe, d'après un plan savamment combiné par ses chefs mystérieux.

Il y a tel réactionnaire qui, semblable à un adepte du tribunal des Francs-Juges, vit dans la solitude, se cache sous le masque de l'anonyme et signe des arrêts qui, à peine lancés, sont exécutés par toute l'Europe. Le prince de Metternich, le solitaire de Londres, élabore des plans pour le cabinet de Pétersbourg, la princesse de Lieven les communique à M. Guizot, et des entremetteurs secrets de bas étage, dans le genre des Klingwort, sont chargés de les insinuer efficacement auprès du ministère français.

Les fils de cette trame de club réacteur nous échappent par leur subtilité arachnéenne. Le parti populaire n'a pas de police ni d'espions, il n'en a pas même besoin ; il lui suffit de voir ce qui se produit au grand jour pour deviner ce qui doit se tisser dans ces ténèbres.

Or, nous ne voyons en Allemagne, au grand jour, que la reproduction fidèle des faits dont nous sommes ici témoins depuis Février.

L'action et la réaction, les hommes et les partis, nous y apparaissent semblables en tout à nos vieilles connaissances politiques de droite et de gauche à Paris, bien que ce soit à l'étranger sous d'autres noms et dans de plus larges proportions. Le rôle qu'ont joué et que jouent encore ici les minitres, là bas ce sont les rois qui le remplissent. Les fractions de notre Assemblée sont représentées en Allemagne par les villes libres de l'empire, par les principautés et les royaumes.

Qu'est-ce donc que cette diète de Francfort, sinon notre majorité parlementaire, recrutée parmi les anciens libéraux et appuyée des monarchistes soi-disant convertis au républicanisme. L'empereur d'Autriche ne fait que continuer un rôle trop connu ; c'est le Barrot couronné de l'Europe. Après avoir défendu jusqu'au bout le vieux régime de Ferdinand, ce qui équivaut à la régence orléaniste, il se résigne aux nécessités du constitutionnalisme démocratique, à condition de fermer les clubs.

Les clubs, en langue impériale, ce sont les chambres de Kremsier, la diète de Hongrie, celle d'Agram, les états de Léopol, la *Lipa slowanska (association slave)*, de Prague, et tous les petits états nationaux des provinces danubiennes. Le jeune empereur ne sévit, comme on le voit, que contre les clubs et les associations.

La situation et le caractère d'activité politiques du roi de Prusse en Allemagne nous semblent être du même genre et avoir le même point de départ que la ligne de M. Thiers.

Frédéric-Guillaume, comme M. Thiers, jusqu'à l'avénement de la République, a eu, sous le régime allemand déchu, des velléités révolutionnaires. Il s'est séparé du principe gouvernemental germanique avant l'explosion de la Révolution ; il s'est rallié le premier au principe populaire, devenu pouvoir à Berlin. De même que M. Thiers compte bientôt revenir aux affaires, de même aussi Frédéric-Guillaume espère ressaisir sous peu le pouvoir en Allemagne.

Quant aux rois de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, et aux autres princes souverains, ils jouent au-delà du Rhin le rôle secondaire que jouent chez nous les Dupin, les Fould, les Bugeaud, les Denjoy et les Sénard.

Lorsqu'il s'agit de l'Allemagne, il semble au premier coup d'œil qu'il n'y ait pas lieu de parler du pape. Il y a pourtant en Allemagne un grand parti politique dont on ne pourrait pas mieux définir la position et les tendances qu'en le comparant au légitimisme français.

Ce parti n'est pas positivement papiste ; il n'est pas plus ascétique ni plus croyant que nos légitimistes ; l'Église pour lui c'est l'ancien état de choses, c'est le bon vieux temps, c'est la cour, c'est la vie joyeuse de château, ce sont les loisirs pieux et artistiques. Tous les ennemis du mouvement en Europe sont sûrs de trouver un appui dans les hommes de ce parti. L'empereur Nicolas lui-même, ennemi déclaré du catholicisme, compte sur eux.

Ainsi, l'Allemagne actuelle, sous sa double physionomie, nous est expliquée par la France du jour.

Il y a cependant une différence entre les deux nations. L'Allemagne travaille à construire son unité ; la France depuis longtemps a conquis la sienne. Nous nous réservons de traiter plus tard cette question de l'unité allemande au point de vue révolutionnaire français.

Notre correspondance d'Italie dément complètement la nouvelle qu'une insurrection aurait éclaté à Milan dans la soirée du 21 mars. Le 22, la ville était calme quoiqu'elle attendît avec anxiété le premier courrier du théâtre de la guerre.

Selon une lettre de Verceil, du 22 *mars, trois heures du matin*, deux combats se seraient engagés entre les Piémontais et les Autrichiens, l'un dans le village de Vigevano, l'autre aux environs de Mortara. Dans le premier combat les Autrichiens auraient été complètement défaits, ils auraient perdu 1,500 prisonniers ; dans le second au contraire, après une longue lutte, ils seraient parvenus à obliger les Piémontais à se retirer.

Venise continue ses armements. A Rome, la nouvelle de la reprise des hostilités a été accueillie avec le plus grand enthousiasme.

Radetzky a adressé une proclamation aux habitants du Piémont. (*Voir plus loin les nouvelles d'Italie.*)

On a fait courir le bruit à l'Assemblée nationale et à la Bourse que les Piémontais auraient perdu une grande bataille. Comme à la nouvelle du désartre de Waterloo, les fonds ont haussé sous l'impression d'un pareil bruit.

Or, nous sommes à même d'affirmer que rien de semblable à un désastre n'a pu parvenir à Paris ; nos renseignements sont exacts.

Attendons, espérons, et le premier courrier d'Italie nous apportera, bientôt, au lieu d'un bulletin de mort, le cri de victoire d'un Peuple qui s'est affranchi.

Au surplus, que les hommes d'argent ne s'empressent pas de spéculer sur les probabilités d'une défaite qu'aurait subie la cause Italienne : des batailles ! l'Italie en peut livrer plus d'une, avant de succomber pour un court espace de temps. D'ailleurs, la France n'est plus en 1831 ; comme pour la Pologne, les trembleurs politiques ne peuvent plus dire : *C'est trop loin !...*

La *Presse* donne des nouvelles du commandant en chef de l'armée des Alpes.

Le maréchal Bugeaud vient de faire à Lyon un nouveau discours ; nous citerons quelques phrases qu'un certain public pourrait trouver intéressantes :

« Vous voulez la République ; je la veux aussi. »

Il y a lieu de féliciter le maréchal d'avoir mis enfin sa volonté d'accord avec celle de la France.

« Pour combattre l'ennemi du dehors, il importe qu'avant tout nous ayons étouffé dans notre sein des germes anarchiques. »

Il nous semble que c'est un singulier plan de campagne que d'employer une armée des Alpes pour combattre des germes. Nous croyons qu'une armée phalanstérienne agricole trouverait elle-même une telle occupation par trop difficile pour les hommes ; ce sont d'ordinaire des insectes qui attaquent les germes.

« Serrons-nous autour du président. »

C'est la seule phrase du discours du maréchal qui nous effraie. Ceci ressemble assez à de la stratégie ; d'ailleurs on connait déjà les plans de campagne du maréchal et de son parti ; quand donc ces messieurs cesseront-ils d'assiéger le pouvoir exécutif ?

Séance de l'Assemblée.

Après les orageuses discussions de la semaine passée, l'Assemblée a repris aujourd'hui le débat sur le budget des travaux publics, et la majorité, fidèle à l'esprit qui a présidé au rapport de la commission, s'est empressée de voter toutes les réductions que cette dernière lui avait demandées.

Nous ne voulons pas entrer dans les considérations qui ont motivé cet empressement de l'Assemblée à dégrever le budget ; nous ne parlerons donc ni de l'influence qu'exercent sur MM. les représentants les prochaines élections, ni de l'indifférence malthusienne des conservateurs qui, en économisant sur les fonds publics, ne pensent pas aux souffrances que de pareilles mesures doivent attirer sur la classe ouvrière : nous constaterons seulement le résultat éminemment révolutionnaire des discussions de la Constituante sur le budget.

Entraînés sur la pente irrésistible du mouvement, c'est par l'absurde que les stationnaires vont arriver à la démonstration des nouveaux principes. Et en effet, le budget étant diminué, et les besoins, non seulement

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

INTRODUCTION.

L'*Amira*, ou princesse Thérésa Asmar, n'est pas inconnue dans le monde diplomatique ; elle vint à Paris en 1840 pour solliciter le gouvernement français d'intervenir en faveur de l'émir Beschir.

Au moment où les guerres qui s'ouvrent déjà sur le Danube, dans la Moldavie, la Valachie et la Perse appellent l'attention des peuples vers l'Europe orientale et les pays qui l'avoisinent, il est opportun de recueillir tous les documents propres à nous faire connaître ces régions dont les mœurs et la civilisation sontencore couvertes d'un impénétrable mystère.

Les *Mémoires de la princesse de Babylone*, outre l'intérêt du récit toujours dramatique et varié, sont un tableau fidèle des habitudes, des croyances d'une grande partie de l'Orient, et se lient aux événements politiques qui se sont accomplis depuis 1825 jusqu'en 1840 dans les plaines de la Mésopotamie et sur les crêtes du Liban.

Née sous une tente, la princesse a passé sa jeunesse dans le désert, au milieu des tribus kurdes, matowelis, yézidis ; plus tard ses richesses, son extraction lui ont ouvert les portes des palais des pachas, des agas, dont elle a visité les harems. Les secrets de la vie musulmane, la magnificence, le luxe de l'intérieur des appartements, la beauté, le costume des femmes, les bains, ces *marchés au scandale* pour les dames turques, ont fourni ample matière aux révélations les plus curieuses, aux descriptions les plus brillantes.

Dans ses longues et aventureuses courses sur les chaînes du Liban, la princesse a aussi visité les monastères de femmes, les églises chrétiennes, et les tableaux qu'elle en a tracés ne sont pas les moins intéressants, les moins pittoresques.

En revenant de son pèlerinage à Jérusalem, elle s'arrêta à Bettedin, palais habité par l'émir Beschir, dont elle sut gagner l'estime et la confiance ; s'il faut en croire les *Mémoires* du médecin de lady Esther Stanhope, elle inspira des sentiments beaucoup plus tendres au puissant émir des montagnes. Mais sa réserve sur ce point ne nous permet pas de faire d'inutiles suppositions.

Devenue commensale de l'émir, elle acquit sur lui une telle influence, qu'il ne prenait aucune détermination importante sans la consulter : aussi fut-elle initiée pendant plus de dix ans à la politique du prince, dont la chûte a eu un si grand retentissement dans l'Europe occidentale.

Quelque temps avant l'invasion des troupes d'Ibrahim Pacha et de la bataille de Nezib, la princesse de Babylone habituée, comme les Arabes du désert, à une vie errante, demanda à l'émir la permission de visiter l'Europe. Elle partit, quoique son amie lady Stanhope, qu'elle voyait souvent à Bettedin, eût cherché à la détourner de ce voyage.

Elle visita Rome, et, après un court séjour, elle vint à Paris, où elle a demeuré trois ans. Sa dernière halte a été Londres, où elle a publié ses *Mémoires*.

Nous croyons que la publication de ces documents, à la fois diplomatiques et historiques, sur des contrées peu connues, intéresseront nos lecteurs mieux que certains récits mensongers, qui sont stériles pour l'esprit et pervertissent le cœur. La *Tribune des Peuples* même, dans son feuilleton, se conformera rigoureusement au précepte latin :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

LA PRINCESSE DE BABYLONE,

OU MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

(Traduit de l'arabe et collationné sur la dernière édition de Londres.)

> Les maux sont le marteau, la vie est un enclume ;
> L'homme, comme un métal, est né pour s'y forger,
> Heureux, si cette épreuve a pu le corriger.

CHAPITRE PREMIER.

MES ANCÊTRES. — MES PARENTS QUITTENT BAGDAD SUR DES BRUITS DE PESTE. — MA NAISSANCE EN 1804, AU MILIEU DES RUINES DE NINIVE. — SÉJOUR A BAGDAD.

Je descends d'une noble famille de l'Inde, dont l'origine remonte aux brahmes, et qui a longtemps professé la religion chrétienne dans l'église de Travancore, fondée, selon la tradition, par Saint-Thomas, apôtre des Indes-Orientales. Mes ancêtres, il y a environ deux cents ans, quittèrent Travancore pour aller s'établir en Perse, et se fixèrent à Bagdad. Mon grand'père, l'émir Abdallah, possédait de grandes richesses, terres, maisons, fabriques de soieries, troupeaux de bêtes à laines et cinq mille chameaux.

A sa mort, cette immense fortune échut à mon père et à ses quatre frères. L'émir Abdallah aimait à employer son influence et une grande partie de ses revenus pour la propagation de la foi chrétienne. Il suivait lui-même le rit Chaldéen, en communion avec l'église de Rome. Sa maison n'en était pas moins un asile pour les pauvres de toute croyance : chrétiens, juifs, ou musulmans. Il bâtit de vastes hangars, spécialement consacrés à abriter les étrangers ; très-souvent, il allait au-devant des voyageurs et des pèlerins, les introduisait dans ses appartements, leur lavait les pieds et les servait à table.

Je me souviens particulièrement d'un individu qui séjourna dans notre maison pendant que j'étais encore enfant. C'était un missionnaire nommé Gabriel Dombo, qu'un pacha avait condamné à avoir la langue coupée. Ce saint homme resta chez nous pendant deux ans, et lorsqu'il partit, mon père lui donna une forte somme pour fonder un collége destiné à l'instruction des jeunes missionnaires.

En 1804, la peste porta la désolation et la mort dans la magnifique ville de Bagdad ; mon père jugea qu'il était prudent et même nécessaire de se réfugier avec sa famille dans une belle maison de campagne qu'il possédait au milieu des ruines de Ninive. On l'appelait *Kosz el aza*, ce qui signifie *palais des Délices*. Je naquis à cette belle époque, dans une tente, dans le désert, à une très petite distance de la maison de mon père, où ma pauvre mère s'était retirée pour pleurer la perte de plusieurs membres de sa famille, morts de la peste, et surtout celle de son père bien-aimé, qui avait succombé aux suites de la morsure d'un serpent.

Les ravages de la peste cessèrent enfin : le fléau avait emporté des familles entières, et le deuil était dans toutes les maisons. Mes parents retournèrent alors à Bagdad, où je restai jusqu'à l'âge de quatre ans. Nous habitions ordinairement une vaste villa, située à une petite lieue de la ville, sur les bords du Tigre, environnée d'immenses jardins abondamment fournis de dattiers, de citronniers, d'orangers, et fertilisés par d'innombrables petits ruisseaux qu'entretenaient les eaux du Tigre. Je passai les premiers jours de mon enfance dans cette délicieuse solitude ; très souvent je jouais au *colin maillard* avec mes frères, dans les nombreux labyrinthes du jardin, et le souvenir de ces jeux restera toujours gravé dans ma mémoire.

Notre plus proche voisin était un aga turc, dévot musulman, observant scrupuleusement toutes les pratiques religieuses prescrites par le Coran, détestant les *infidèles* de toute secte, de toute nation. Chaque jour il répétait un grand nombre de prières et suivait de point en point la loi de Mahomet, le grand prophète.

Je me souviens que jouant un jour au *Colin-Maillard* avec mon frère, j'avais alors huit ans, et à cet âge j'étais vive et leste comme un écureuil, la fantaisie me prit de grimper sur un gros dattier près de la *muraille* qui séparait notre jardin de celui du musulman. Je me cachai dans les branches, enchantée de faire courir inutilement mon frère dans toutes les allées du jardin.

Mon espièglerie réussit à merveille. Derrière les branches

restant les mêmes, mais augmentant toujours en raison de l'accroissement de la misère générale, on devra, par la force même des choses, avoir recours à des moyens nouveaux, à de nouvelles sources de richesse. Or, la théorie de l'impôt n'étant plus praticable, on se verra dans la nécessité d'organiser le crédit sur des bases nouvelles, et un nouvel ordre de choses arrivera comme conséquence logique des faits accomplis.

C'est là toute une révolution dans les finances aussi bien que dans la politique ; on se convaincra que si, pour sauver les premières, il faut opposer l'association à l'individualisme, pour remettre en même temps la seconde dans la vraie voie, on se trouvera entraîné à substituer la solidarité de tous les membres de la grande famille humaine à l'exclusivisme d'un parti exploiteur. Qu'on réduise donc les dépenses, qu'on rogne le budget et que la destinée s'accomplisse!

C'était là aujourd'hui, au fond, le seul intérêt de la séance de l'Assemblée, qui a adopté une réduction de 7,260,000 fr. sur les travaux ordinaires et extraordinaires de la navigation intérieure, ainsi que 4,500,000 francs sur les travaux des ports.

Au début de la séance, l'Assemblée a modifié l'ordre de ses délibérations en décidant que les quatre premiers jours de la semaine seraient consacrés à la discussion du budget et les deux restants à celle des autres projets de loi.

Le directeur général des postes a été entendu ce matin par la commission chargée de l'examen de la proposition de M. de Saint-Priest, ayant pour objet de garantir au public, moyennant une prime d'assurance, la remise des valeurs confiées à la poste.

M. le directeur général a combattu cette proposition. Selon lui, elle engagerait trop gravement la responsabilité de l'administration en imposant aux employés des formalités trop difficiles à remplir pour la constatation des valeurs.

La majorité de la commission s'est prononcée néanmoins pour le principe de la proposition. Jeudi la commission examinera le taux de la prime d'assurance et les moyens d'exécution.

—

Le comité de la justice a terminé son travail sur la proposition de M. Germain Sarrut, ayant pour but l'abolition de toutes les condamnations prononcées sous le règne de Louis-Philippe. Le rapport déposé par M. Noirot, l'un de ses membres, conclut à ce que l'Assemblée nationale ne prenne pas cette proposition en considération. Rapprochée des décrets des 25 et 29 Février, elle paraît effectivement tendre à un double emploi, et être le résultat d'une inadvertance de l'honorable représentant de Loir-et-Cher.

—

Demain, le comité des finances se réunira pour se prononcer sur l'urgence réclamée par M. Pierre Leroux en faveur de sa proposition.

On n'a pas oublié que cette proposition du philosophe socialiste a pour objet le remboursement immédiat, par l'Etat, du sixième du capital inscrit au grand-livre, au moyen d'un papier-monnaie qui prendrait le nom de bons d'impôt.

REVUE DE LA PRESSE.

Journaux de Paris.

Le *National* s'occupe des précautions qu'affecte de prendre le ministère avec ses patrouilles extraordinaires. Cela ressemble beaucoup à des provocations, mais le Peuple aura le bon esprit de comprendre ce que veulent dire de pareilles menées, il restera calme et le ministère, après avoir tout fait pour forcer le Peuple à se compromettre, ne recueillera que le dédain pour sa triste politique.

Le *National* publie aussi un article sur les affaires d'ttalie, il démontre que l'Autriche n'a aucun droit de reversibilité sur la Toscane. Ses arguments, il les trouve justement dans les raisons des adversaires de l'indépendance italienne.

La *Réferme*, aussi, exhorte le Peuple à ne pas se laisser entraîner dans des démonstrations contraires à ses véritables intérêts. Voici ce qu'elle dit :

« Tout cela n'est qu'une parade comme au 29 janvier. Cette fois seulement on a pris dans les bas-fonds des provocateurs pour entraîner les masses jusqu'à la lutte, sauf plus tard à se faire reconnaître avec *des cartes de salut*.

» Voilà tout le complot qui se prépare : nous le dénonçons au peuple, afin qu'il reste chez lui. Quand l'armée verra qu'elle fait campagne pour le compte de la police, elle comprendra : c'est là la meilleure des batailles. »

Ce journal s'occupe toujours beaucoup de la question italienne, la presse ne saurait lui donner trop de place, car, nous le répétons, ce n'est que d'après la politique que nous suivrons à l'extérieur que nous pourrons donner une solution au grand problème du jour et poursuivre notre marche dans la voie du progrès.

M. Faucher, dit le *Peuple*, en présentant un projet de loi sur les clubs a posé sans le savoir une des plus graves questions du droit républicain, la question de la résistance légale. Autrefois la résistance légale n'existait pas, on ne pouvait résister à un roi qu'en le brisant ; en république au contraire, tout émanant du Peuple, le Peuple est le seul maître. Et sans prendre le fusil, en opposant seulement la résistance légale, le Peuple fera toujours céder le pouvoir.

La *République* fait un rapprochement entre la conduite de la Russie en Europe et celle de l'Angleterre dans le Punjab. La fortune n'a pas été également favorable aux deux puissances. L'Angleterre expie déjà sa coupable avidité ; elle a essuyé dans le Punjab des défaites réitérées; cette contrée, où elle croyait trouver une abondante mine d'or, menace d'être un gouffre pour ses finances épuisées. Et, cependant, l'Irlande meurt de faim.

Grâce au mélange d'astuce et d'audace qui caractérise sa politique, le czar triomphe sur toute la ligne ; il est devenu l'espoir suprême des exploiteurs et des privilégiés de tous les pays.

Nous extrayons le passage suivans de la *Presse* sur la loi contre les clubs.

Il n'y a donc plus l'ombre d'un doute sur l'impuissance radicale de la loi qui vient de sortir de cette longue et confuse discussion. La raison des législateurs, la science des jurisconsultes, l'expérience des hommes d'Etat ont échoué dans cette tâche impossible. Tous les efforts n'ont abouti qu'à construire une Tour de Babel, et il a suffi d'un seul amendement et d'un rappel à l'esprit de la Constitution pour faire écrouler tout à coup cet édifice de contradictions, d'erreurs et de contresens.

Le *Constitutionnel* enfin se dessine. Les efforts que tentent les peuples pour recouvrer leur indépendance lui déplaisent, et d'un ton de mécontentement avoué il blâme aujourd'hui son cher cabinet de Vienne de n'avoir point su prévenir une guerre dont il craint le résultat. Pourquoi n'avoir point fait quelques concessions aux Hongrois? Pourquoi ne leur avoir point accordé une constitution d'apparence quelque peu libérale? Pourquoi n'avoir point joué un peu plus les Lombards? ils auraient accepté une Constitutions particulière appropriée à leur pays. Mais non, le cabinet de Vienne n'écoute pas le *Constitutionnel*, le malheureux court à sa perte, et les efforts de ses amis ne le sauveront pas. C'est triste pour le *Constitutionnel* de voir son amitié si peu récompensée.

L'Evénement veut décidément faire concurrence au *Charivari*. En fait de plaisanteries, nous n'en connaissons pas de meilleure que son premier-Paris de ce jour.

« L'opposition ne trouvant rien à reprocher aux actes du gouvernement, incrimine ses intentions. Le gouvernement n'a pas failli, messieurs, vous êtes dans l'erreur la plus complète; la preuve, c'est que moi, *l'Événement*, je le soutiens encore et mieux que jamais. Tant que je le soutiendrai, c'est qu'il sera pur et irréprochable, lisez donc mes articles de chaque jour, et tant que je le défendrai n'écoutez pas les mauvais plaisants qui vous trompent. » Hors *l'Evénement* point de vérité.

Journaux des Départements.

Sous le titre et à ca suite des journaux de Paris, nous donnons une revue de la presse départementale. En effet, c'est dans les journaux des différentes localités seulement qu'il est possible de connaître l'esprit des différentes parties de la population française. Ne pouvant passer chaque jour en revue tous les organes de la presse départementale, ce qui est rendu impossible par le grand nombre des journaux qui la composent, nous nous en occuperons de manière à publier l'opinion des plus importants, en les alternant de manière à ce que le tour de chacun vienne.

Nous ferons cette revue avec autant de soin que celle de la presse parisienne ; car les journaux des départements ont une grande influence sur les provinces éloignées de la capitale ; et, cette influence, ils l'exercent presque seuls. Cela se conçoit, du reste ; les hommes qui les font, sont presque tous des pays auxquels ils s'adressent; ils en connaissent les hommes, les ressources et les besoins. C'est donc dans ces organes spéciaux que nous étuderions les idées de la province, et, nous le déclarons avec joie, ces idées sont favorables à nos principes, à l'union et à la solidarité des Peuples. Toutes nos mesures sont prises pour commencer cette revue dès demain.

Nous lisons dans *Il Pensiero italiano*, journal de Gènes :

« Nous saluons avec une véritable satisfaction l'apparition du nouveau journal démocratique qui vient de paraître à Paris sous le titre de : *La Tribune des Peuples*.

» Les rédacteurs de ce journal, hommes d'un esprit supérieur et d'un patriotisme éprouvé appartiennent à diverses nationalités, comme il est facile d'en juger par les noms signés au-dessous des principaux articles.

» Ils ont compris la nécessité d'amener tous les peuples civilisés à se reconnaître solidaires entre eux et à se prêter la main contre leurs oppresseurs communs.

» Une grande lacune restait à remplir dans le journalisme parisien qui est devenu un organe européen. L'ambition effrénée de la Russie, la tyrannie hypocrite de l'Autriche, les intérêts monarchistes de la Germanie, de l'oligarchie anglaise et des capitalistes de toute l'Europe, et, finalement, ceux du duc de Chambord, de la famille de Louis-Philippe, des napoléonistes, jusqu'aux intérêts des Thiers et des Guizot ont des organes qui les représentent de la manière la plus fidèle et la plus incessante. Les pauvres peuples seuls manquaient d'une voix généreuse, pieuse, bien informée et courageuse qui se fît l'écho de leurs gémissements et de leurs réclamations, recueillît le sens véritable de leurs mouvements et dévoilât la lumière à la face du monde.

» Nous avons vu comment on a dénaturé la révolution de Rome et de Toscane, quelles calomnies furent lancées contre elle par toute la presse des privilégiés réunie en chœur ; nous avons vu aussi combien la voix de la vérité eut d'obstacles à surmonter pour franchir les Alpes.

« C'est afin de combler ce vide, c'est pour donner une voix aux nations que des hommes généreux se sont proposés de veiller avec un soin paternel aux intérêts des diverses nations, de recueillir leurs soupirs, de refléter leur véritable esprit.

« Nous augurons une existence heureuse à cette sainte entreprise!.. »

Nous lisons dans la *Gazette d'Auvergne*, journal légitimiste :

« Il vient de paraître à Paris un nouveau journal intitulé : *La Tribune des Peuples*.

» Cette tribune nous paraît avoir été ouverte aux ouvriers de la propagande démocratique dont le centre fut jadis Londres et Paris, et qui est parvenue à envelopper l'Europe dans un vaste réseau de révolutions. Pie IX avait rouvert les portes de l'Italie aux chefs les plus éminents de cette propagande infatigable ; les émeutes qui ont éclaté dans plusieurs capitales en ont ramené beaucoup d'autres dans leur patrie ; mais l'émigration polonaise est restée presque toute entière en France, où elle sert de point central aux opérations des frères et amis qui travaillent en Allemagne et en Italie à fonder la République universelle que l'un d'eux, le fameux Heinzen, nous annonçait l'autre jour comme imminente.

» Sous le rapport de la forme, ce nouveau journal, qui compte parmi ses collaborateurs les fortes têtes de la République européenne, démocratique et sociale, sera certainement à la hauteur des meilleures publications que l'élaboration de l'*idée* a enfantées ; car, dans le langage des démocrates, *idée* paraît signifier *synthèse* des doctrines révolutionnaires. Mais la forme la plus éclatante a été donnée bien souvent à de semblables travaux, sans pouvoir créer ni remplacer la vie. Personne n'a encore créé une âme, et tant que les hommes qui travaillent à l'émancipation des peuples, à la fondation d'un ordre nouveau, n'auront pas recours à celui qui crée les âmes, pour le prier de vivifier les nouvelles formes qu'ils rêvent, celles-ci resteront inanimées, matière inerte, et les esprits audacieux qui cherchent à les adapter aux peuples de l'Europe, n'aboutiront qu'à agrandir le domaine du chaos.

» La lecture de la *Tribune* n'en est pas moins nécessaire à quiconque veut avoir une idée juste du grand mouvement que préparent les apôtres de la démocratie. Dix numéros de ce journal où les faits curieux abondent, nous en ont plus appris sur les intentions véritables des auteurs de ce mouvement, sur l'éloignement encore considérable du terme qu'ils prétendent lui assigner, que tous les livres et toutes les dissertations des idéologues modernes. »

Notre journal prouvera, nous l'espérons, par sa vie politique, qu'il n'espère qu'en *celui qui crée les âmes*, et non seulement les âmes, mais toute existence, c'est-à-dire, pour parler avec plus de franchise que la *Gazette d'Auvergne*, qu'en Dieu, Dieu, dont les Peuples demandent chaque jour que le règne arrive.

TRIBUNE DES PEUPLES.

—

FRANCE.

Nous trouvons la note suivante dans les journaux officiels :

« Plusieurs journaux publient ce matin une note par laquelle ils dénoncent de prétendues menées ayant pour objet d'entraîner et de compromettre les démocrates socialistes dans une manifestation qui aurait eu lieu aujourd'hui 26 mars.

» Chacun de ces journaux fait suivre la note dont il s'agit de réflexions qui en sont en quelque sorte le commentaire.

» La *Révolution démocratique et sociale* affirme que *l'initiative de l'insurrection sera prise par des agents à la solde du ministère*, tous munis de cartes officielles, dont la seule exhibition suffira pour les protéger contre la force publique et contre l'action administrative et judiciaire.

» Le *Peuple* parle aussi de cartes officielles dont seraient munis les agents provocateurs ; il rapproche ce fait de tentatives d'embauchage et de distributions de cartes d'affiliés qui auraient été faites au nom d'un comité électoral de la rue Cassette ; enfin, il ajoute que l'une de ces cartes a été remise par un affilié entre les mains d'un de ses amis.

» Dans l'intérêt de la sécurité publique, il importe de rechercher ce qu'il peut y avoir de sérieux dans de pareils bruits.

» En conséquence, M. le procureur de la République a immédiatement requis une instruction; les gérants des journaux que nous venons d'indiquer seront appelés les premiers devant le magistrat instructeur pour fournir à la justice les renseignements propres à amener la découverte de la vérité et la poursuite des coupables, s'il y a lieu. »

(*Communiqué.*)

Pour nous qui avons publié sans commentaires la note à laquelle le gouvernement répond, nous n'avons qu'un mot à dire : Il y a longtemps que les intrigues du comité de la rue Cassette compromettent inutilement le pouvoir ; on le sait, et si on ne les a pas fait cesser, c'est qu'apparemment cela convenait ainsi.

—

On s'entretenait aujourd'hui dans la salle des con-

---

de l'arbre je pouvais voir le petit gamin courant çà et là, puis s'arrêtant pour s'assurer s'il avait visité tous les coins et recoins, et je ne fus pas longtemps à me convaincre qu'il ne découvrirait pas l'endroit où je me tenais immobile. Après avoir joui de son embarras, je songeai au moyen de lui faire connaître ma retraite. Tout-à-coup, contrefaisant, le mieux possible, la voix du mollah qui, du haut d'un minaret voisin appelait régulièrement les vrais croyants à la prière, je prononçai les paroles suivantes :

— *La illahona ila allah w' Mahomet rasul allah*, c'est-à-dire, il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est son prophète.

— *El Salak akhsan min eltaam*, la prière vaut mieux que la nourriture.

L'heure de la prière de midi sonnait en ce moment, et mon frère crut entendre la voix du mollah, jusqu'au moment où un gros éclat de rire, que je ne pus retenir, en voyant le plein succès de mon espièglerie, me fit découvrir dans ma cachette. Cette petite aventure le divertit autant que moi-même, et en rentrant à la maison il commit l'étourderie de raconter à mon père ce qui s'était passé dans le jardin.

Mes parents étaient les plus zélés chrétiens que j'aie connus depuis que je suis au monde ; ils vivaient en paix avec tout le monde, et portaient l'amour de la concorde à un tel point qu'ils évitaient avec le plus grand soin de blesser la susceptibilité des mahométans leurs voisins. L'émir Abdallah, mon père, au lieu de rire de mon espièglerie, me condamna à passer trois jours seule dans ma chambre, et à n'avoir pour nourriture que des dattes et de l'eau. Il eut soin en même temps de graver dans mon esprit cette maxime salutaire :

— « Ne sais-tu pas que les murs ont des oreilles?... »

Au-dessus de la muraille du jardin de notre voisin le musulman, pendaient des grappes, des limons d'une énorme grosseur ; je les voyais grossir et murir sous l'influence des rayons du beau soleil d'Orient, je passais plusieurs heures à les regarder et je formais divers projets pour m'emparer de ces fruits délicieux. Enfin, suivant l'exemple d'Eve, notre première mère, dont le péché, s'il faut en croire l'opinion générale, fut commis près de l'endroit où je me trouvais alors, et incapable de résister plus longtemps aux tentations d'un esprit malin, je devins un parfait Bédoin (*voleur*); plusieurs fois, j'avais été arrêtée dans mes tentatives par l'apparition subite de mes frères ou de mes cousins. Un jour, enfin, voyant que je ne serais pas interrompue, je dis à une esclave de placer une échelle contre la muraille et je montai.

Le fruit *défendu* était sous ma main. Le cœur fortement agité par l'espérance et la joie, et en même temps saisi d'une appréhension secrète, je saisis le plus gros des limons, et je descendis avec ce précieux butin. Soit que le fruit empruntât une saveur exquise aux moyens dont je m'étais servie pour le posséder, soit qu'il fût réellement excellent, je le savourai avec délices, et je me souviens que jamais limon ne m'a paru meilleur.

Ma joie ne fut pas de longue durée, et comme toutes les personnes qui ont commis une faute, je fus punie par les remords de ma conscience. Mon père n'oubliait jamais de lire, chaque jour, les dix commandements de Dieu et quelques pages des saintes Ecritures. Aussi, toutes les fois qu'il arrivait au commandement qui dit : *Tu ne voleras point*, ma conscience troublée me faisait éprouver de nouvelles tortures. Mon père ne se bornait pas à lire les commandements il y ajoutait de longs commentaires : « Celui qui est » fidèle dans les petites choses, disait-il, est aussi fidèle dans » les grandes. Celui qui commence par voler des objets de » peu de valeur deviendra, par habitude, un voleur fieffé ; » la seule expiation possible est la restitution immédiate de » l'objet volé. »

Ne pouvant supporter plus longtemps les remords dont ma conscience était bourrelée, je songeai sérieusement à réparer le tort que j'avais fait à notre voisin, et comme je ne pouvais rendre au musulman un limon aussi gros que celui que j'avai volé, je résolu de jeter par dessus la muraille du jardin trois ou quatre limons de moins grande dimension.

Je croyais avoir ainsi expié et réparé ma faute. Malheureusement, le musulman porta plainte le lendemain, et dit à mon père que quelques membres de sa famille s'étaient amusés à jeter dans son jardin des limons qui étaient tombés sur la tête d'un de ses enfants et l'avaient blessé. Mon père nous fit aussitôt comparaître en sa présence, et nous soumis à un vigoureux interrogatoire. Tous mes frères et sœurs dirent qu'ils n'avaient pas connaissance de ce fait ; vint enfin mon tour d'être interrogée. Les préceptes que mon père avait gravés dans mon esprit, préceptes qui défendent de mentir, quand même il s'agirait d'arracher à la mort tous les habitans de l'univers, exercèrent sur moi leur salutaire influence, et j'avouai franchement ce que j'avais fait. Je dépeignis les tourments que j'avais endurés chaque jour, surtout à l'heure de la prière, je me soumis humblement à la volonté paternelle, n'attendant rien moins qu'une longue et sévère pénitence ; mais je fus agréablement surprise, car mon père fut si touché de la franchise de mon aveu, que non content de m'accorder grâce pleine et entière, il gourmanda mes petits drôles de frères qui m'avaient donné le sobriquet de *voleuse de limons*.

Depuis le jour, je n'ai, à ma connaissance, rien dit qui ne fût exactement vrai. C'était ma première faute, et le souvenir de la force d'âme avec laquelle je surmontai la crainte que m'inspiraient les conséquences, est toujours resté dans mon âme, pendant la bonne fortune et dans les mauvais jours. Néanmoins, je suis forcée d'avouer que par simplicité de caractère, j'ai souvent commis ce que les Français appellent des *bêtises*, et qui m'ont occasionné des chagrins sérieux. Lorsque, voyageant dans mon pays natal, j'ai eu le malheur de tomber entre les mains des Bédouins, je n'ai jamais pu m'empêcher de leur dire que j'avais de l'argent sur moi, je leur ai même avoué la somme que je possédais. Cependant, si les Wahabit, les Yézidis et les autres bandes de voleurs qui parcourent l'Arabie, avaient seulement exploité ma franchise, les conséquences auraient été moins désastreuses. Mais, à la honte de la civilisation!... j'éprouve une grande répugnance à dire que ma faiblesse, si toutefois on peut donner ce nom à ma naïveté orientale, a été l'objet d'une plus grande exploitation dans la partie la plus éclairée de l'Europe civilisée, dans un pays d'où partent, dit-on, les rayons de lumière qui doivent dissiper les ténèbres d'ignorance qui couvrent notre Arabie.

Pendant mon séjour à Paris, une duchesse, dont je tairai le nom, me témoignait le plus vif attachement, elle ne trouvait pas de mot assez tendre pour m'exprimer son affection, elle m'appelait sa *sœur*, sa *fille*, j'étais tout pour elle. Cette dame douée des talents les plus brillants, était mariée avec un homme qui jouissait d'une haute position sociale ; depuis quelque temps ils ne vivaient plus ensemble, mais elle possédait une terre indépendante de la fortune de son mari. Pendant une longue et cruelle maladie, ses visites furent si fréquentes, ses attentions si délicates que je lui vouai une reconnaissance sans bornes, et je crois que j'aurais volontiers sacrifié ma vie pour ma chère duchesse.

Un jour, elle vint me voir et me fit le triste récit de quelques embarras pécuniaires; elle me parla de sommes énormes qu'elle avait perdues pendant la révolution française, et finit par me prier de lui prêter quatre mille francs. A cette demande, mon cœur bondit de joie, j'étais tenté de l'embrasser, tant j'éprouvais de plaisir d'avoir enfin trouvé l'occasion de lui témoigner ma reconnaissance. Ma confiance était aveugle, et je croyais que mon argent serait aussi sûr entre ses mains qu'entre les miennes.

Quelques jours après, je reçus une seconde visite de mon amie. Elle fit l'énumération de ses infortunes me donna à entendre qu'elle avait besoin d'un second emprunt, et finit par poser nettement la question. Je me vis dans la nécessité de lui avouer que je n'avais pas d'argent à ma disposition ; mais je lui dis en même temps que je possédais quelques diamants de grande valeur et qu'elle pouvait en disposer comme bon lui semblerait. Elle accepta mon offre avec empressement et me remercia de ma bonté à l'obliger.

ANDRÉ CALAY.

(*La suite au prochain numéro.*)

C'est travailler pour le Peuple que de multiplier les crèches, et il est du devoir du gouvernement de favoriser et de chercher à développer cette utile institution.

M. de Moléon a eu une idée heureuse en créant un bulletin consacré à la publication de toutes les instructions, réglemens, manuels et modèles qu'on a à suivre lorsqu'on veut établir une crèche.

Ces précieux documens forment aujourd'hui trois volumes qui offrent aux lecteurs le plus vif intérêt ; des vers charmans dus à la plume de MM. Emile Deschamps, Chalon, Ycodéca, jettent une grande variété dans les matières traitées.

Ce bulletin doit être pour les maires un véritable manuel, car tous les maires sont intéressés à établir des crèches dans leur localité pour soulager les classes pauvres.

On souscrit au bureau de l'administration, rue Caumartin, n. 26. — Prix : 6 fr. par an pour Paris; départemens 9 fr.; étranger 12 fr.

férences des mesures prises depuis quelques jours par l'autorité, qui fait sillonner les rues, pendant la nuit, par de fortes patrouilles et consigne les troupes dans les casernes. Celles-ci ont encore été, la nuit dernière, entourées de sentinelles, et les précautions les plus minutieuses ont été prises comme s'il y avait eu à craindre un coup de main. On se demandait avec raison le motif réel de ce déploiement de forces et de cet étalage de prudence : le gouvernement ne peut plus se refuser à donner l'explication de cette énigme.

—

Le *Sémaphore* de Marseille annonce que, dans la journée de mardi, 250 volontaires, la plupart provenant de la garde mobile licenciée, se sont embarqués pour la Sicile, à bord du *Pharamond*, capitaine Aubert, qui se rend à Palerme.

—

Voici la deuxième liste des représentants qui ont adhéré à la protestation de la Montagne contre la loi sur les clubs :

Audry de Puyraveau, Azerm, Baume (Edmond), Brukner, Chauffour (Victor), Considérant (Victor), Chavoix, Curnier, Canet, Demortreux, Dudouy, Ducluzeau, Espagne, Flocon, Fawtier, Guiter, Kestner, Lebarillier, Laussedat, Lefrançois, Marie (Alphouse), Martin Bernard, Millioz-Bautet, Ronjat, Renaud (Isère). Schlosser, Westercamp, Viox.

ITALIE.

THÉATRE DE LA GUERRE.

Turin, 22 *mars*. — Voici le dernier bulletin publié par le ministre de l'Intérieur :

« Il n'est pas encore arrivé de éulletin du camp. Nous publions les nouvelles qui nous parviennent par des lettres dignes de foi, les plus réeentes que le ministère ait reçues.

Vigevano, 21 mars, 1 heure de l'après-midi :

Le quartier général se trouve dans cette ville. Le roi vient de partir pour la Sforzesca. Hier au soir environ 3,000 Autrichiens se sont portés à Garlasco. Il paraît que ce matin une partie de la cavalerie ennemie a passé le Tessin pour se raoprocher du même point. Aujourd'hui ou demain aura lieu probablement un important fait d'armes dans cette locaiité; la position de Magenta, au delà du Tessin, n'a pas été abandonnée. Le commandement de la division lombarde a été confié au général Fanti, en substitution du général Ramorino, qui a été appelé au quartier général pour rendre compte de quelques-uns de ses mouvements.

Verceil, 22 *mars, trois heures du matin*.—Des personnes qui arrivent de la Lomeline nous annoncent que deux combats ont eu lieu hier en même temps, l'un dans le voisinage de Vigevano, l'autre aux environs de Mortara. On dit que dans le premier les nôtres ont eu le dessus en faisant 1500 prisonniers, tandis que dans le second combat, après une lutte obstinée qui a duré jusqu'à la nuit avancée, nos troupes ont dû se retirer. On n'a pas encore de détails sur ces deux affaires.

—

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE TURIN. — *Séance du 21 mars.*

On a commencé aujourd'hui la discussion de la loi proposée par le député Daziani, ayant pour objet de donner des secours aux familles des soldats mariés. La commission avait modifié le projet ; d'un côté elle étendait ces secours à la famille tout entière et aux corps qui seraient transportés audelà des frontières, tandis que de l'autre elle les restreignait aux militaires provinciaux des classes appelées extraordinairement sous les armes. A peine le débat était-il ouvert, qu'un député proposa de comprendre dans les dispositions du projet les soldats d'ordonnance, un autre les volontaires, un autre les marins de la flotte royale, etc. Force fut alors de renvoyer le projet à la commission. La séance, vers le milieu de la journée, a été interrompue par une nouvelle d'un heureux augure. Le télégraphe annonçait que nos troupes étaient entrées à Pavie. La Chambre et les tribunes ont accueilli ce présage des succès qui attendent la plus juste des causes, avec un enthousiasme difficile à dépoindre.

(*Concordia* du 22 mars.)

—

Le maréchal Radetzki a adressé aux populations du Piémont la proclamation suivante :

« Habitants du Piémont! Votre roi, comme vous le savez, a fait irruption l'année dernière dans les Etats de l'empereur, mon maître. Mes victoires avaient repoussé cette attaque sans exemple dans les fastes des peuples, et j'avais conduit mon armée victorieuse jusqu'aux rives du Tessin. Votre roi pouvait vous épargner la dévastation et les horreurs de la guerre en acceptant la paix qui lui était offerte; il recommence les hostilités, et cédant à des vues d'ambition, il menace de nouveau injustement les Etats de mon empereur. Il me contraint à porter le théâtre de la guerre sur vos terres fertiles. Ce n'est pas à moi, c'est à lui que vous devez attribuer les souffrances que cette injuste attaque vous attirera. J'entre en Piémont avec mon armée pour rendre définitivement aux populations inquiètes la paix et la tranquillité.

» Je ne puis pas vous épargner les calamités que la guerre traine avec elle, mais la discipline de mon armée vous garantit la sûreté des personnes et des biens. Ne prenez pas part à la lutte des armées, laissez-en la solution aux soldats. En agissant autrement vous aggraveriez les maux de la guerre sans chance de succès et vous m'enlèveriez la facilité de vous les rendre plus légers, autant du moins qu'il serait en moi.

» Jamais guerre ne fut plus injuste que celle de votre roi contre l'empereur, mon maître, jamais guerre plus juste que celle que l'on me contraint de vous faire. Je ne suis pas animé, comme Charles-Albert, par l'esprit de conquête, mais je viens défendre les droits de l'empereur, mon maître, et l'intégrité de la monarchie que votre gouvernement menace déloyalement en faisant alliance avec la révolte.

» RADETZKI. »

(*Gazette de Milan* du 21 mars.)

Milan, 22 *mars*. — Notre ville est tranquille ; la plus grande anxiété est dans tous les esprits avides de connaître quelque chose du théâtre de la guerre.

Cette lettre d'un des plus recommandables citoyens milanais nous offre la preuve que la nonvelle d'une insurrection à Milan, qui aurait eu lieu le 21, était entièrement fausse. Nous croyons qu'il faut s'en féliciter, car, dans la position actuelle des deux armées, une insurrection partielle de la ville de Milan aurait pu appeler sur elle de grands malheurs sans qu'elle pût avoir une bien grande importance dans les éventualités de la guerre.

Cette lettre nous prouve, d'un autre côté, que la division piémontaise qui avait occupé Magenta depuis le 21, n'avait pas poussé au-delà sa reconnaissance, puisque la distance entre Magenta et Milan n'étant que de cinq lieues, elle aurait pu y arriver dans la nuit du 21 au 22.

Venise, 18 *mars*. — Hier est arrivé ici d'Ancône le vapeur sarde *Goïto*, avec des dépêches pour notre gouvernement. Ce pyroscaphe est reparti peu d'heures après. Ce matin, à l'Assemblée, le vice-président Minotto a lu un message du président Manin contenant le décret suivant, sur lequel, dit-il, il croit inutile de donner des explications, se réservant d'être plus explicite après la quinzaine de la prorogation :

« Le gouvernement provisoire de Venise décrète :

« 1° L'Assemblée des représentants de l'Etat de Venise est prorogée de quinze jours ;

« 2° Tous les officiers de terre et de mer se rendront immédiatement à leurs postes respectifs et s'y tiendront prêts à exécuter les ordres qui leur seront transmis ;

« 3° La garde civique mobilisée par le décret du 17 août 1848, n° 186, devra être prête à seconder les opérations des autres corps armés.

Le président : MANIN.

« Venise, 15 *mars* 1849. »

L'Assemblée a accueilli ce décret par les cris de : *Vive la guerre*, accompagné des plus vifs applaudissements.

On fait sortir en ce moment de l'arsenal les derniers bâtiments armés, et tout fait espérer que sous peu l'escrdre entière prendra la mer.

—

Rome, 17 *mars*. — La nouvelle de la reprise des hostilités a produit ici une grande sensation. Le député Audinot a rappelé que le gouvernement des prêtres est tombé pour n'avoir pas adhéré à la guerre de l'indépendance, et il a dit qu'il fallait aujourd'hui mettre tout en œuvre pour coopérer efficacement à cette guerre. Les applaudissements de l'assemblée et des tribunes ont été immenses.

Le gouvernement, interpellé sous la double question de savoir quelles dispositions il avait adoptées et dans quelles relations il était avec les autres Etats de l'Italie, a demandé le comité secret pour la première partie de la question, et, quant à la deuxième, il a dit qu'il était parfaitement d'accord avec tous les Etats, sans excepter le Piémont.

La lecture de la proclamation de François de Modène a provoqué de bruyants sifflets. (*Alba* du 19 mars.)

—

La *Gazette de Milan*, du 21, donne la nouvelle suivante « datée d'*Inspruck*, 16 mars :

— « Nous apprenons que, par suite de la reprise des hostilités en Lombardie, 7,000 tirailleurs tyroliens seront mobilisés pour la défense du pays. Quelques compagnies d'Inspruck, Vintschgau et Ampezzo sont déjà aux frontières : d'autres de Schlander et Glurns sont parties ou prêtes à se mettre en marche. »

POLOGNE.

Cracovie, *le* 20 *mars*. — Une récente publication du conseil municipal défend d'illuminer les fenêtres, sans autorisation préalable, sous peine de 200 fl. !

Dantzick, *le* 19 *mars*. — Les démocrates de notre ville se sont battus, hier, avec nos réactionnaires. Ils se proposaient, hier, de fêter l'anniversaire de la révolution de Berlin dans une réunion hors de la ville, et ils se sont mis en marche leur drapeau à la tête. Arrivés à l'un des ponts et à la porte de la ville, ils ont été attaqués par une bande d'hommes, armés de couteaux, de bâtons et même de longues perches. Quelques démocrates seulement, prévenus de cette attaque, avaient des armes, avec lesquelles ils se défendaient. Mais bientôt un coup de feu, parti des groupes des réactionnaires, rendit le combat général et acharné. Les réactionnaires ont perdu quatre hommes, et ils ont eu treize blessés. Plusieurs maisons furent en même temps attaquées et dévastées. La police prussienne resta spectatrice indifférente du combat. La force militaire n'apparut que lorsque tout fut terminé.

Un journal de Breslau contient plusieurs correspondances dans lesquelles on cite des faits qui prouveraient que l'animosité entre les Allemands et les Polonais du grand-duché de Posen s'accroît de plus en plus. La milice convoquée nouvellement sous les armes aurait fait entendre des chants nationaux, ce qui parut à l'autorité prussienne un grand crime. A Wengrowiec la milice aurait désarmé les patrouilles prussiennes qui voulaient empêcher ces manifestations nationales.

On écrit de Czerniowce à la date du 3 mars au *Journal constitutionnel* de Prague : On a amené ici hier 396 prisonniers, tous jeunes gens de 18 à 20 ans, plusieurs anciens officiers polonais et un aide de camp dans la personne de la jeune comtesse Dzieduszycka. Tous ces prisonniers sont des Polonais ou des Slovaques ; ils voulaient insurger la Gallicie.

HONGRIE.

D'après la *Réforme allemande*, le gouvernement autrichien aurait fait des propositions d'arrangement aux chefs de l'insurrection par l'intermédiaire du prince Lobkowitz.

— La *Gazette de Cologne* annonce que le général Puchner a reçu l'ordre de concentrer son corps de Transylvanie, de le faire marcher en Hongrie et d'abandonner la guerre avec le général Bem aux troupes russes qui ont déjà une armée de 30,000 hommes.

Le général Bem est retardé dans ses opérations par le manque de munitions, qui se fait d'autant plus sentir que dernièrmant il a perdu par une explosion à Vasarhely quatre-vingt quintaux de poudre. Malgré cela, toute la population mâle des Szeklers depuis dix-huit à trente ans est appelée à prendre les ermes.

D'après la *Gazette de Breslau*, on aurait reçu à Presbourg la nouvelle que les impériaux avaient pris d'assaut, dans la journée du 19 mars, la tête du pont de Szony qui appartient à l'enceinte des fortifications de Comorn. Les Hongrois se sont retirés dans la ville, dont le bombardement continuait sous la direction du maréchal Windischgraetz lui-même.

— *Les Novine d'Agram* (les nouvelles) font connaître un fait très-important. Les Serbes qui, jusqu'à présent, servaient les Autrichiens leur auraient livré un combat près de Hatzfeld. Les Autrichiens ont voulu disperser un comité national, ce qui a été le motif immédiat du combat.

Le même journal parle de la prise de Hermannstadt par Bem devant lequel les Russes se seraient retirés.

Enfin nous y lisons que Kossuth aurait octroyé à la Hongrie la Constitution que la diète de Kremsier avait votée et que le gouvernement autrichien n'a pas sanctionnée.

— Le journal slave *Napredak* (*En avant*) en parlant de la perfidie du gouvernement autrichien envers les Serbes, s'écrie avec ce ton de franchise qui caractérise les Slaves méridionaux : « Empereur, nous ne pouvons plus garantir l'intégrité de ta monarchie ! »

— *Les Nouvelles serbes*, journal d'Agram, expriment de cette manière leur mécontentement :

« Nous avons cru nous être débarassés de notre ennemi capital, et nous voilà maintenant en présence d'un autre qui est pire encore. Ce sont à présent des généraux autrichiens qui nous menacent, disant tout haut que le temps est venu de mettre à la raison les Serbes et les Croates. Nous avons rêvé une fédération autrichienne, un gouvernement national du Banat et de la Woïewodie, et maintenant l'Autriche dissipe toutes ces illusions.

« A quoi serviront désormais nos efforts nationaux ! quelques-uns de nos frères ont péri près d'Arad, les cadavres des autres couvrent les routes de la Transylvanie, et nous n'osons plus mentionner nos guerriers combattant en Italie. Le ban est soumis aux ordres d'un étranger, et notre armée est dispersée à dessein. Le drame approche de sa fin. Rappelons ici les mots d'un officier hongrois prononcés au moment où il nous quittait : «Adieu, camarades! Puissions-nous nous revoir bientôt sur le champ de bataille, mais en amis *contre l'ennemi commun!* »

AUTRICHE

Vienne, le 24 mars. — La nouvelle loi sur la presse et les associations est publiée. Là se trouve tout ce qu'on a pu imaginer pour rendre la liberté de la presse illusoire et supprimer les associations. Le cautionnement, les amendes, la prison, voilà les moyens par lesquels le ministère veut mettre un frein à la presse. Il suffit de citer quelques articles de cette loi pour l'apprécier : Deux années de prison pour ceux qui écriront des articles offensants contre les constitutions de la monarchie; trois mois de prison pour ceux qui répandront des *bruits inquiétants*; un mois de prison pour ceux qui publieront des souscriptions en faveur des personnes condamnées à une amende, etc.

— Le gouvernement enrôle des officiers de marine danoise pour servir dans les opérations contre Venise. Le contre-amiral danois Dahleroup est du nombre. Il est déjà parti pour Trieste, et prendra le commandement de la flottille autrichienne.

RUSSIE.

Un des journaux bohèmes de Prague contient la correspondance suivante de Saint-Pétersbourg :

« En lisant vos journaux européens, vos questions et vos idées sur la politique russe, nous finissons par croire que nous ne sommes pas connus en Europe. Pourtant la connaissance de la politique du cabinet russe ne devrait pas vous être indifférente, car la peur de voir la Russie envahir vos pays, vous ôte l'énergie et fait que vous redoutez notre autocrate. Sachez donc une fois pour toutes que sa politique est aux mouvements de l'Europe ce que diplomatie anglaise est à l'industrie et au commerce du continent. Plus vous ferez d'émeutes et plus il y aura chez vous de villes bombardées ou assiégées, plus l'autocrate en sera content, plus Albion s'enrichira.

» Aussi les agents russes, au lieu d'éteindre le feu, l'attisent-ils avec des roubles. L'autocrate n'a pas, *pour le moment*, l'intention de subjuguer le monde civilisé, mais il veut l'affaiblir et détourner son attention pour n'être pas entravé dans ses vues de conquêtes sur la Turquie.

» Nicolas a si peur pour ses jours que chaque nuit il couche dans une autre pièce. Des tortures, des exils en Sibérie, des dégradations d'officiers généraux, des confiscations de fortunes polonaises, la lâcheté de nos fonctionnaires, la rapacité de tout le monde officiel, voilà notre histoire quotidienne.

» On a lithographié ici clandestinement les proclamations de Pestel, de Bestougef, de Mourawief et même les récents discours et écrits de Bakounin. La police se transporte de maison en maison pour saisir cette contrebande et chaque saisie vaut cent coups de bâton au détenteur, sans distinction de rang ni de sexe. »

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 24 *mars*. — Consolidés pour compte ouverts à 91 1/8 fermés à 91 1/4 1/8.

Les débats des deux Chambres n'offrent qu'un intérêt local. Dans la séance de la Chambre des communes M. Labouchère, ministre du commerce et auteur de la proposition sur les *lois de navigation*, a annoncé qu'il retirait de cette proposition la clause en vertu de laquelle les navires étrangers pouvaient participer au commerce des côtes. Cet événement peut entraîner la retraite de M. Labouchère.

A la dernière séance des membres de la Compagnie des Indes-Orientales, M. Sullivan s'est élevé contre les éloges donnés par lord Wellington et le président de la Compagnie à la conduite de la diplomatie du cabinet Saint-James dans la dernière campagne au Penjab. Nous reproduisons ici le contenu de ce discours remarquable.

M. Sullivan permet aux nobles orateurs de se bercer des espérances d'un meilleur avenir pour les affaires de la Compagnie. Quant à lui, il avoue que maintefois déjà il s'est repenti d'avoir placé tout son argent sur les fonds de la Compagnie. Il y pense avec des regrets qui souvent troublent le sommeil de ses nuits. « Je pourrais dire, avec mon ami, le feu lord Metcalfe, que je ne serais point étonné si, en m'éveillant un beau matin, je trouvais que notre empire indien avait disparu comme un rêve de nuit. » M. Sullivan dit que lord Metcalfe vint à cette conclusion après s'être convaincu du peu de solidité des bases sur lesquelles repose la puissance anglaise dans les Indes-Orientales. Il est convaincu que jamais sa position, soit politique, soit commerciale, n'y a été aussi précaire qu'à l'heure qu'il est. L'état des finances de la Compagnie est plus déplorable encore que celui où elle se trouvait au commencement de ses opérations, il y a cinquante ans, lorsqu'elle n'avait pas une obole dans la caisse. Les ressources immenses qu'elle avait alors à sa disposition n'existent plus.

Dans le courant des dix dernières années, la dette va en augmentant d'un à deux millions de livres sterling annuellement. Les dépenses se sont accrues jusqu'à la somme de 4,500,000 liv. sterl. par an. Les Anglais ne peuvent augmenter ni l'impôt territorial, ni l'impôt sur le sel, ni donner plus de développement au débit de l'opium. Pour toute recette ils n'ont que les revenus de leurs terres, et ces revenus ne suffisent plus à couvrir les dépenses de la Compagnie. Tel est l'état de leurs finances.

Quel est l'état de leur politique? Avaient-ils un seul ami, depuis le cap Camorin jusqu'à Delhi, du Gange à l'Indus? La noblesse indigène leur est hostile partout, et lord Gough, dans sa dernière dépêche, se plaint de sentiments haineux et d'inimitié de la part de la classe agricole. « D'où provient cette inimitié des indigènes envers les Anglais? Accusons-nous-en nous-mêmes. Depuis quelques annés, notre politique dans ces contrées est d'une immoralité affreuse. Les indigènes ne peuvent pas nous voir sans éprouver un sentiment d'indignation. »

L'invasion de l'Afganistan a conduit à l'iniquité du Scind, l'iniquité du Scind a conduit à la guerre dans le Penjab, et cette guerre est la source de tous les embarras financiers et commerciaux de la Compagnie. » M. Sullivan n'ignore pas que la dernière invasion de Sikhs n'était point provoquée par les Anglais. Mais ailleurs pourtant ils étaient agresseurs. A l'appui de ses assertions M. Sullivan lit des extraits des lettres venant des Indes. Il conclut par la demande du rappel des officiers laissés par lord Hardingue pour gouverner le Penjab. Il veut aussi qu'on rende des villes frontières de l'Afganistan aux princes, gouverneurs de cette province.

Le colonel Dicken appuie la proposition de M. Sullivan.

NOUVELLES DIVERSES.

Par arrêté du président de la République, en date du 24 mars, ont été nommés :

Président du tribunal de Trévoux, M. Leduc, procureur de la République à Nantua ;

Procureur de la République près le tribunal de Nantua, M. Janson, substitut près le siége de Bourg ;

Procureur de la République près le tribunal de Roanne, M. Jandet, procureur de la République près le siége de Trévoux ;

Procureur de la Réqublique près le tribunal de Trévoux, M. Delatour, substitut près le même siége ;

Procureur de la République près le tribunal de Pont-Audemer, M. Lelorrain, procureur de la République près le siége de Sarreguemines;

Procureur de la République près le tribunal de Sarguemines, M. Beneyton, procureur de la République près le siége de Rocrot.

Procureur de la République près le tribunal de Rocroi, M. Paris, substitut près le siége de Vouziers ;

Procureur de la République près le siége de Bergerac, M. Lacaze, ancien magistrat ;

M. Gournay, ancien conseiller à la cour d'appel de Caen, est nommé conseiller honoraire à la même cour ;

M. Niunin, ancien président du tribunal de Sedan, est nommé président honoraire du même tribunal.

— Dans la journée de samedi 24 mars, il a été engagé au Mont-de-Piété et dans ses succursales 4,271 paquets, bijoux ou objets d'arts, sur lesquels 71,978 fr. ont été prêtés. Il n'a été dégagé que 3,723 objets sur lesquels on a remboursé 64,246 fr.

Le Mont-de-Piété a donc reçu 548 objets de plus qu'il n'en a rendu, et a prêté 7,732 fr. de plus qu'il n'en a encaissé.

— Voici le mouvement hebdomadaire de la caisse d'épargne de Paris :

Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris, les dimanches 25 et lundi 26 mars de 4,297 dépssants, dont 212 nouveaux, 487,047 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière, à 254 déposants, dont 185 soldés, 47,592 fr. 44 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine, pour un capital de 5,162 fr. 85 c.

Etranger. — On a exécuté le 20 mars à Vienne trois inculpés de l'affaire Latour.

—On a exécuté à Œdenbourg éinq Hongrois qui avaient tué quelques Croates.

— Malgré la constitution et la liberté prussienne, on a défendu la publication d'un journal polonais qui paraissait dans la Haute-Si-lésie.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 26 *mars* 1849.

PRÉSIDENCE DE M. ARMAND MARRAST.

La séance est ouverte à midi.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. GUICHARD demande que la discussion du budget soit placée en tête de l'ordre du jour et continuée sans interruption.

M. STOURM se joint au préopinant et fait observer qu'il est douteux que l'Assemblée puisse achever le budget avant que de se séparer, si elle ne consacre pas au moins quatre jours par semaine à sa discussion, comme l'a demandé la commission.

L'Assemblée consultée décide que les seances des lundi, mardi, mercredi et jeudi seront exclusivement consacrées à l'examen du budget.

L'ordre du jour appelle la discussion de projets de loi d'intérêt local.

Le premier de ces projets a pour but d'autoriser la ville d'Alby (Tarn) à faire un emprunt de 220,000 fr. destinés à divers travaux d'utilité communale.

Le projet est adopté au scrutin de division, par 561 voix contre 15.

Le second projet est ainsi conçu :

» Le département de la Sarthe est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite dans la délibération du 7 octobre 1848, à garantir, jusqu'à concurrence de un million de francs, les opérations du comptoir national d'escompte etabli au Mans. »

Ce projet est adopté.

L'Assemblée adopte ensuite trois projets de loi autorisant : 1° le département de l'Aube à appliquer à divers travaux une somme de 20,611 fr. 94 c., restée sans emploi; 2° le département de la Corse à appliquer à l'établissement d'une ferme modèle et à divers secours le produit d'une imposition extraordinaire recouvrée en 1847 et 1848 ; 3° le département de la Corse à s'imposer extraordinairement pour le produit être affecté à l'achèvement d'une école secondaire ecclésiastique d'Ajaccio.

M. LE PRÉSIDENT. L'urgence a été demandée pour un projet de loi ayant pour objet l'obtention d'un crédit pour les dépenses de la garde republicaine en 1849. Il consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut passer immédiatement à la discussion.

L'Assemblée passe à la discussion.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre de 1849, sur les ressources ordinaires dudit exercice, un crédit de 2,571,647 fr. pour les dépenses de solde et d'entretien, à partir du 1er janvier, de la garde républicaine affectée au service d'ordre et de sûreté de la ville de Paris, laquelle doit être réorganisée conformément aux lois qui régissent l'armée de terre.

» Ces dépenses seront l'objet d'un article spécial dans le chapitre V des comptes du departement de le guerre (gendarmerie.) » — Adopté.

« Art. 2. Toutefois, à compter de l'époque fixée par l'article 1er ci-dessus, la moitié des dépenses de solde et d'entretien de la garde républicaine réorganisée restera à la charge de la ville de Paris, qui se libérera envers l'Etat au moyen de versements successifs qu'elle effectuera directement dans les caisses du Trésor, par douzième et à terme échu.

» La ville de Paris fournira, en outre, les bâtiments nécessaires au casernement de ladite garde ; mais elle ne supportera que la moitié des frais d'entretien de ces bâtiments. » — Adopté.

Il est procédé sur l'ensemble à un scrutin de division.

Le projet est adopté par 579 voix contre 10.

M. SARRANS jeune dépose, au nom du comité des affaires étrangères, un rapport sur la proposition de M. Francisque Bouvet relative à la formation d'un congrès général.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des travaux publics.

M. LE PRÉSIDENT. Nous reprenons la délibération du chapitre 12.

Chapitre 12. Navigation intérieure (rivières). — Le crédit demandé par le gouvernement est de 15 millions. La commission propose une réduction de 4 millions 230,000 francs.

Sur la première partie du chapitre, relative aux crédits demandés pour travaux ordinaires, les réductions de la commission sont ainsi réparties :

Grosses réparations et travaux neufs, fr.	1,000,000
Crédits spéciaux :	
Loire,	300,000
Rhône,	400,000
Garonne,	200,000
Saône,	100,000

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. Les réductions faites sur les chapitre précédents porteront la douleur dans bien des familles, mais enfin il n'y a pas à revenir sur les décisions de l'Assemblée. Je ferai remarquer que le chapitre qui nous occupe en ce moment n'est pas de ceux sur lesquels on peut opérer arbitrairement des réductions. Dans tous les temps, les rivières et les canaux ont besoin d'être entretenus et améliorés ; il est quelques réductions auxquelles le gouvernement consent, mais il ne peut admettre le chiffre exorbitant de la commission.

M. le ministre entre ensuite dans le détail des réductions proposées. Il accepte, sur l'article des grosses réparations, une diminution de 500,000 fr. Il consent à une réduction de 400,000 fr. sur le credit affecté à la Loire ; il accepte le chiffre de la commission pour la Saône, mais il lui est impossible de consentir à une réduction sur le crédit demandé pour le Rhône.

M. STOURM, rapporteur. Depuis douze ans on a dépensé beaucoup d'argent pour l'amélioration de la navigation, et on a dépensé pour cet objet des sommes considérables. Dans les réductions opérées sur ce chapitre, nous n'avons fait que mettre en pratique les principes que la commission a développés dans les dernières séances, et qui ont été adoptés par l'Assemblée. Ces principes sont ceux-ci : achever les travaux commencés, ne pas entreprendre de travaux neufs.

Une voix.—Les rivières ne sont pas des travaux neufs.

L'honorable rapporteur termine en soutenant le chiffre proposé par la commission.

M. RICHIER. Je viens faire remarquer à l'Assemblée que la Garonne est un fleuve important..... (Hilarité générale.) Messieurs, je ne fais pas une guerre de clocher. Je viens appeler votre attention sur une rivière dont le bon entretien et les améliorations importent à une grande partie de la France, à tout le Midi. (Très bien! très bien! sur quelques bancs.)

L'honorable membre combat les réductions de la commission sur le crédit demandé pour la Garonne.

M. STOURM insiste pour que les conclusions de la commission soient adoptées.

M. DABEAUX parle dans le sens même que M. Richier.

M. LEVAVASSEUR insiste sur l'inconvénient qu'il y a en général à ralentir le travaux qui s'exécutent le long des rivières. Tout retard entraine des détériorations et des partes considérables. Il y a économie à les presser et à les achever promptement.

M. RIVET insiste spécialement sur l'importance des travaux destinés à l'amélioration du Rhône entre Lyon et Avignon.

Le retard apporté à l'exécution du chemin de fer projeté entre ces deux villes, donne à ces travaux un caractère d'utilité et d'urgence incontestables.

Les diverses réductions de la commission sur la partie du chapitre relative aux travaux ordinaires sont adoptées.

L'Assemblée passe aux réductions proposées sur la deuxième partie du chapitre XII, comprenant les crédits demandés pour travaux extraordinaires.

M. SÉNARD. Je demande à présenter d'abord quelques observations sur un crédit relatif aux travaux extraordinaires de la Seine, entre Villequier et Quillebeuf, crédit sur lequel la commission ne propose aucune réduction. Si l'on ne veut pas que les travaux qui ont été faits depuis trois ans sur cette partie du cours de la Seine, soient complètement perdus, il est indispensable que le crédit de 800,000 frans proposé par le gouvernement et maintenu par la commission, soit augmenté de 800,000 fr. Un crédit de 3 millions de francs a été alloué pour ces travaux en 1845. Une partie de cette somme a été employée, et je répète que les travaux déjà faits risquereient d'être entièrement perdus si vous n'y ajoutiez d'autres travaux destinés à la consolidation et à l'achèvement des premières.

M. STOURM. Le gouvernement a demandé 800,000 francs pour ces travaux dont la commission a reconnu l'utilité. Aussi, n'avons-nous fait aucune réduction sur ce chiffre. Maintenant M. Senard propose de doubler ce crédit; nous ne pouvons accepter cette augmentation.

M. LACROSSE. Des renseignements recueillis depuis la présentation du budget nous présentent un budget de 800,000 francs comme tout à fait insuffisant; je me joins donc à l'honorable M. Senard pour l'augmentation qu'il demandr.

Il ne faut pas oublier que ces travaux ont un grand caractère d'utilité. Les terrains protégés par ces travaux pourront être transformés et devenir très productifs, et leur étendue n'est pas moindre de 4,000 hectares, appartenant au domaine public en très grande partie.

M. DEZEIMERIS ne comprend pas que le ministre ait attendu si tard pour reconnaître l'insuffisance du crédit de 800,000 francs.

M. LACROSSE. Le gouvernement a été éclairé par des renseignements qui lui sont tout récemment parvenus.

M. LUNEAU demande si les propriétaires riverains, à qui appartiennent une partie des terrains dont on a parlé, ne devraient pas contribuer aux dépenses occasionnées par ces travaux, dont ils profitent aussi bien que l'Etat.

M. SENARD soutient que les travaux tourneront surtout au profit de l'Etat.

MM. GOUDCHAUX et GRANDIN sont encore entendus.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur un amendement de MM. Senard, Th. Lebreton, Ch. Dupin, Loyer, Grandin, tendant à augmenter de 800,000 l'article relatif aux travaux extraordinaires de la Seine entre Villequier et Quillebeuf.

Cet amendement n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Nous reprenons maintenant la série des réductions proposées par la commission. La première portant sur les travaux relatifs à la Saône est de 150,000 fr.

M. LACROSSE combat cette réduction au nom de l'importance de la navigation de cette rivière. Il ajoute que les deux tiers du crédit sont destinés à rembourser aux entrepreneurs leurs dépôts de garantie.

M. DUFOURNEL parle dans le même sens.

M. STOURM reconnait que des crédits ont été utilement employés jusqu'ici à la navigation de la Saône; mais il croit qu'on peut aujourd'hui alléger sans inconvénient ces dépenses.

M. LACROSSE soutient que le crédit réduit par la commission devient insuffisant. Il ajoute que 95 mille francs ont été dépensés par anticipation en 1848.

M. STOURM. Nous ne pouvons reconnaître les crédits dépensés par anticipation. Et dans tous les cas, jusqu'à ce jour, aucune communication ne nous a été faite à cet égard; nous n'avons à nous occuper que des travaux de 1849, et nous croyons avoir pourvu, à cet égard, à toutes les nécessités.

MM. Lacrosse, Stourm et Grandin échangent encore quelques observations.

M. MARÉCHAL (Côte-d'Or) propose à l'Assemblée de fixer la réduction à 90 mille francs au lieu de 150 mille que demande la commission.

Le chiffre de 150 mille francs est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Nous continuons le tableau des réductions de la commission.

« Seine entre Nogent et Paris, 600,000 fr. » Le gouvernement consent à une réduction de 300,000 fr.

La réduction de la commission, appuyée par M. Stourm, est adoptée.

Seine, traversée de Paris, réduction proposée : 300,000 fr. — Adopté.

Entre le pont de Grenelle et Rouen : 600,000 fr.—Adopté.

M. GRANDIN combat la réduction de la commission, qui est adoptée.

Chemins de halage entre Rouen et le Havre. Réduction proposée : 180,000 fr. — Adopté.

Yonne, entre Auxerre et Montereau, 100,000 fr.

M. SAINT-PRIEST propose, sur cet article, une augmentation de 300,000 fr. (Rires.)

L'amendement de M. Saint-Priest est rejeté.

Après quelques paroles de MM. Lacrosse, Stourm et Larabit, le chiffre de la commission est adopté.

Mayenne, entre Angers et Laval, réduction proposée, fr. 50,000
— Adopté.

Entre Laval et Mayenne, 25,000

M. BOUDET s'oppose à la réduction qui est adoptée.

Sarthe entre Angers et le Mans, 50,000
— Adopté.

Vire, entre Saint-Lô et Vire, 25,000
— Adopté.

Rhône, 50,000
— Adopté.

Quais de Tounis à Toulouse. 100,000

MM. DABAUX ET LACROSSE combattent vivement la réduction.

M. STOURM l'appuie.

Elle est adoptée.

L'Assemblée adopte ensuite l'ensemble de l'art. 12, dont le chiffre général s'élève avec les réductions de la commission à 10,770,000.

Chap. XIII. *Canaux.* 9,800,000 fr. — La commission demande une réduction de 3,000,000 fr. Savoir : 700,000 fr. sur les grosses réparations et travaux neufs; 1,330,000 sur le canal de la Marne au Rhin, et 1,000,000 sur le canal latéral à la Garonne.

M. ETIENNE s'oppose à la réduction demandée sur les crédits affectés au canal de la Marne au Rhin. Il espère que l'Assemblée ne prêtera pas la main à un pareil projet qui n'aurait d'autre résultat que de détériorer un canal qui a coûté 60 millions.

M. STOURM maintient la réduction.

M. DE LUPPÉ propose de réduire à 500,000 fr. l'économie demandée sur le canal latéral à la Garonne.

M. STOURM combat également cette proposition.

Après un débat auquel prennent part MM. Dezeimeris, Lacrosse, Stourm et Hubert De isle, l'ensemble des réductions de la commissien, et l'art. 13 ainsi réduit sont adoptés.

Chapitre XIX. *Ports maritimes et phares.* — Sur ce chapitre, s'élevant au chiffre de 14,200,000 fr., la commission propose une réduction de 4,519,000 fr., dont un million sur les grosses réparations et travaux neufs.

M. DESLONGRAIS. Je comprends à la rigueur des réductions faites sur les travaux des routes ou rivières; mais lorsqu'il s'agit de nos ports maritimes, ces réductions ne peuvent se faire sans dangers. (Rires à gauche.) Les réductions qu'on propose, et qui certainement ne sont pas des économies, se changeraient bientôt en dépenses considérables.

M. STOURM appuie les réductions; elles sont, au contraire, selon lui, de sages économies.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. Les travaux de nos ports méritent toute notre attention. Ce qu'a dit tout à l'heure l'honorable M. Deslongrais doit être pris en considération.

Si le gouvernement déchu a donné quelques preuves d'élévation dans ses vues et de dévouement à la chose publique, c'est à coup sûr en s'occupant sérieusement, comme il l'a fait, du développement de nos ports maritimes. Je prie donc l'Assemblée de se prémunir contre les tendances da la commission.

Les réductions auront pour effet de nuire considérablement à nos ports, de ruiner des travaux commencés et d'empêcher qu'on ne commence des travaux nécessaires.

M. DÉZEIMERIS. Il est bien vrai que depuis vingt ans on a beaucoup dépensé d'argent dans nos ports, et pourtant l'état de notre marine est déplorable.

Les réductions de la commission sont nécessaires, et de plus elles n'auront pas les inconvénients que l'on craint.

M. LE PRÉSIDENT. Sur le crédit affecté aux *grosses réparations et travaux neufs*, la commission propose une réduction de un million.

M. LEVAVASSEUR combat cette réduction. N'obligez pas, dit-il, le ministre à vous demander plus tard des crédits supplémentaires que rendraient nécessaires des réductions mal entendues.

La réduction de un million est mise aux voix et adoptée.

L'Assemblée adopte ensuite, après un débat sans intérêt, une reduction de 150,000 francs sur le crédit demandé pour les ports de Gravelines, Perros, Binic et Saint-Tropez.

Sur les autres demandes pour le curage et l'entretien du port de Bordeaux, la commission propose une réduction de 50,000 fr.

M. HOWYN-TRONCHÈRE repousse la réduction proposée; le port de Bordeaux est digne de tout l'intérêt de l'Assemblée; cette réduction lui porterait un coup funeste, dit l'orateur, je supplie l'Assemblée de ne pas l'adopter et de ne pas céder à je ne sais quelle préoccupation de folie économique. (Rumeurs sur quelques bancs.)

MM. DUCOS et DESÈZE repoussent également la réduction.

M. STOURM la maintient au nom de la commission.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. Je ne puis accepter la réduction de la commission. (Aux voix! aux voix!)

Je ne comprends pas au moment où je viens présenter les observations du gouvernement, les rumeurs que je viens d'entendre. L'Assemblée a décidé qu'elle voterait le budget, le gouvernement a pris cette considération au sérieux, et, loin de faire obstacle en quoi que ce soit à la discussion, il y entre au contraire avec ardeur, et je ne comprends pas, je le répète, les rumeurs qui m'ont accueilli au moment où je venais, non revendiquer un droit, mais remplir un devoir. (Très bien! très bien!)

M. le ministre termine en repoussant la réduction de la commission.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la proposition de la commission.

Une première épreuve est déclarée douteuse. A la deuxième épreuve, l'Assemblée adopte la réduction de 50,000 francs.

Même réduction est demandée sur le crédit affecté au port de Cette.

M. CHARAMAULE combat la réduction qui est adoptée.

Ouvrage des ports de la Méditerranée, réduction proposée, 150,000 fr.—Adopté sans discussion.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, dépose plusieurs projets de loi d'intérêt local ainsi qu'un projet de loi portant la demande d'un crédit supplémentaire de 7,000 fr. pour dépenses de lignes télégraphiques en 1848.

M. LE PRÉSIDENT. Une erreur a été commise au commencement de la séance. J'ai cru au commencement de la séance que l'urgence avait été déclarée sur le projet de loi relatif à la garde républicaine, et j'ai fait voter le projet.

C'est là une erreur qui doit être rectifiée; car je devais simplement faire voter sur l'urgence. Il faudra donc que l'Assemblée revienne sur le vote du projet de loi.

M. VIVIEN. L'Assemblée a voté sans réclamation le projet de loi. Ce vote doit être définitif.

M. CHARRAS. Je demande qu'on revienne sur ce mode irréfléchi par lequel vous avez fait un cadeau de 13 où 14 cent mille francs à la ville de Paris.

M. LARABIT. C'est une question toute de loyauté, et qui me paraît avoir été parfaitement posée par M. le président. J'aurais, au reste, des considérations à présenter sur ce projet.

M. LACROSSE. Puisque M. Larabit se propose de parler contre le projet, le gouvernement se joint à lui pour demander une autre délibération.

M. SAUVAIRE-BARTHÉLEMY. La commission du budget avait demandé que la question d'urgence fût soumise à l'Assemblée. Il y a donc eu erreur du président. Je demande maintenant que l'Assemblée soit consultée sur l'urgence et que la discussion ait lieu demain. (Oui! oui! Non! non!)

M. LE PRÉSIDENT. Il est entendu qu'il y a une nouvelle délibération.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, demande que cette délibération soit mise à l'ordre du jour de demain.

M. GUICHARD s'y oppose.

M. MORTIMER-TERNAUX demande aussi la discussion à demain.

Après une épreuve douteuse, l'Assemblée déclare que la discussion ne sera pas mise à l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à six heures.

COURS ET TRIBUNAUX:

HAUTE COUR DE JUSTICE,

SÉANT A BOURGES.

Procès des accusés du 15 mai. — Suite de la séance du 24 mars.

M. MATHIEU, 56e témoin, médecin, officier dans la garde nationale, a assisté à la scène de l'entablement, et a vu le général Courtais se débattre pour empêcher l'envahissement. Il avait les yeux hagards, et je crus même qu'il avait quelque chose de dérangé dans la vue.

COURTAIS : C'est un Cosaque qui m'a dérangé la vue.

M. DESNOYERS, 57e témoin, aide-de-camp du général Courtais. J'ai été avec le général depuis le 25 février; le 15 mai j'ai été envoyé par lui à onze heures aux 5e et 6e légions, pour leur transmettre l'ordre de marcher vers l'Assemblée. Le soir j'ai vu le général Guinard qui était aussi étonné et chagrin que moi de ce qui était arrivé au général. Il me dit que si M. de Courtais n'était pas relâché, il allait lui-même apporter sa démission de chef d'état-major à l'Assemblée nationale.

Le témoin donne de longs détails sur la conduite du général Courtais depuis la Révolution de février; notamment à Vincennes, où il a intimé au peuple, le 28 février, l'ordre de ne commettre aucun désordre dans la citadelle, et où il a su se faire obéir.

Le 2 mars, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où stationnaient encore quatre pièces de canon, il a fait disparaître un drapeau rouge, en disant à la foule : Ce n'est pas le drapeau national, je vous ordonne de l'abattre.

COURTAIS. Le 15 mai, avant de quitter l'état-major, j'avais donné l'ordre que le capitaine Desnoyers a porté pour faire avancer les légions sur l'Assemblée.

M. BIDAULT, 58e témoin, représentant du peuple, rend compte des faits généraux. La veille nous savions, dit-il, ce qui devait arriver le lendemain, mais nous savions aussi que le général Courtais avait pris toutes les précautions, et notamment qu'il avait commandé mille hommes par légion.

Je dois dire à la cour que ma conviction profonde est et a toujours été que le général Courtais n'a pas pu être complice d'une violation de l'Assemblée.

Le témoin développe longuement les motifs de cette opinion, fondée sur les idées que lui avait exprimées le général Courtais.

Sur l'interpellation de Me Bethmont, le témoin déclare qu'averti dès le 14 par un ouvrier des dispositions hostiles aux représentants, il a couru chez le général Courtais pour l'en prévenir, tant il avait confiance en lui, mais qu'il ne l'a pas rencontré.

M. CRÉBILLON, 59e témoin, a vu le général Courtais s'efforcer, à la Madeleine, d'arrêter la marche de la manifestation.

M. FRÈRE, 60e témoin, a suivi Blanqui depuis le Pont-National jusqu'au quai de la Mégisserie; Blanqui était accompagné de deux personnes, et arrivés au quai de la Mégisserie ils ont pris une petite rue.

BLANQUI : Y avait-il alors une grande foule sur le quai?

LE TÉMOIN : Non. Le quai était libre.

M. GRUJARD, 61e témoin, a assisté au club Blanqui, qui lui a paru très bien tenu. Blanqui était toujours, dit-il, très raisonnable.

M. COURTAIS, 62e témoin, connait Degré depuis vingt-cinq ans; il désirait même avoir les portraits de sa femme et de sa fille peints par lui. (On rit.) Mais Degré lui dit ne pas avoir le temps de les entreprendre. Cependant je fus assez heureux pour le décider. (On rit.)

Le 16 mai, Degré est allé loger chez le témoin, auquel il a manifesté son chagrin de ce qui s'était passé.

M. LE PRÉSIDENT : Il avait changé de costume?

LE TÉMOIN : Oui, monsieur, il était en bourgeois.

DEGRÉ. On ne va pas faire de visites en pompier, vous comprenez bien d'ailleurs, monsieur le président, qu'on ne s'habille pas tous les jours en pompier.

LE TÉMOIN. Si Degré est allé à l'Assemblée nationale, on regardait cela généralement comme une folie.

DEGRÉ vivement. Ah! il ne faut pas dire cela, je suis allé à l'Assemblée par dévouement. Veuillez demander au témoin si je ne travaillais pas toute la journée.

LE TÉMOIN. Oui.

DEGRÉ. Je crois bien, j'avais besoin d'argent. (On rit.) Je crois même que je l'avais dit à mon ami.

LE TÉMOIN. Oui.

DEGRÉ. Et j'avais apporté mon argenterie pour la vendre, afin de payer mon propriétaire et mes impositions. Je travaillais donc toute la journée, au lieu d'aller faire l'amateur, comme font trop souvent les artistes après une séance de deux heures. (On rit.)

Vous comprenez bien que je ne m'occupais pas beaucoup de politique; les peintres, ça ne peut pas donner dans la politique; il fallait les temps de feu où nous étions; et cependant nous sommes en face les uns des autres comme des ennemis.

Il vaudrait bien mieux de la conciliation. Pardonnez-moi de vous dire cela; ce sont des affaires de cœur.

Mais, encore une fois, je ne m'occupais de politique que comme tout le monde; car tout le monde criait : Vive la République! tout le monde s'embrassait. (L'accusé, qui a débité cette tirade avec un sangfroid et un sérieux imperturbable, se rassied au milieu des rires de l'auditoire.) Puis se relevant subitement il s'écrie :

Ah! pardon, monsieur le président; j'allais oublier de vous prier de demander à M. Courtais quelque chose de fort important. Vous savez bien, je vous ai dit déjà que j'avais rencontré l'abbé Blanc que je ne connaissais pas. Je lui dis, moi, que je n'avais pas de mauvaises intentions, que j'étais venu pour voir un beau tableau.

C'est alors qu'il me dit que j'étais un aimable garçon; je lui répondis, moi, que puisqu'il me trouvait si gentil, il devrait venir prendre quelque chose avec moi. (Cette nouvelle tirade est interrompue et suivie par de nombreux rires.)

Veuillez donc, monsieur le président, demander à mon ami Courtais si l'on ne m'a pas proposé une action infernale, que j'ai repoussée avec indignation.

Le témoin. Cela est vrai; un homme s'approcha de Degré et lui dit : Si nous ne pouvons pas dissoudre l'Assemblée, il faudra y f... le feu. Degré répondit : C'est infâme!

DEGRÉ. Si je n'avais pas été là, peut-être l'aurait-on fait. (Ces derniers mots, prononcés avec exaltation, provoquent les rires, et l'accusé reprend) : Pourquoi pas? — (Nouveaux rires.)

M. LEPLAT, 63e témoin, témoigne de l'habitude qu'avait Quentin de toujours sortir avec des pistolets.

M. SOLIÉ. (Hyacinthe), 64e témoin, même déposition.

M. PRÉBAN-BERTHELOT, 65e témoin, demande à présenter des observations générales dans l'intérêt de la France. (Rires.) Réduit à se renfermer dans la question spéciale qui lui est faite, le témoin répond comme les précédents.

M. CRÉMIEUX, 66e témoin, représentant du Peuple, raconte que Sobrier lui a toujours paru animé des meilleures intentions. Le 15 mai, notamment, poussé dans l'intérieur de la salle par le flot, il chercha à faire évacuer l'Assemblée.

M. COURTAIS. M. Crémieux pourrait dire si je ne l'ai pas invité, ainsi que Flocon et un autre de nos collègues, à rejoindre M. de Lamartine dans un des salons de l'Assemblée.

M. CRÉMIEUX. Je n'ai appris que le lendemain soir l'arrestation du général Courtais, et je le croyais si peu coupable, que moi, membre du gouvernement provisoire et ministre de la justice, je suis allé dans sa prison lui serrer la main.

Interpellé par l'accusé Larger s'il l'a vu et entendu lui demandant où était Louis Blanc, dont la présence devait calmer la foule, M. Crémieux répond : Je ne rappelle cela confusément, sans cependant reconnaître Larger; je ferai remarquer que je n'avais pas de motifs pour ne pas désigner Louis Blanc à qui me l'aurait demandé, puisque j'ai mieux aimé quitter le pouvoir que de le poursuivre. (Sourires.)

M. LASCOLS, 67e témoin, sait que Quentin avait depuis longtemps l'habitude de porter des pistolets.

M. MONTECOT, 68e témoin, horloger, rend bon témoignage de la moralité et de la modération de Quentin, qu'il connaît depuis longtemps.

M. DESPORTES, 69e témoin, qui connaissait Quentin depuis longtemps, ne l'a pas perdu de vue à l'Assemblée, et il ne l'a pas vu violenter ni menacer le président.

QUENTIN : M. le président veut-il rappeler Bertrand, le seul témoin qui m'accuse d'avoir menacé le président?

M. BERTRAND, rappelé, déclare que ses souvenirs sont positifs. Quentin agitait sa canne devant le président, et j'ai dû prendre cela pour une menace plutôt que pour un compliment. (Rires.) Il prenait des contre-ordres de rappel et disait : Encore un! encore un!

Me GUYOT : La canne a pu être agitée sans intention de menace, autrement c'eût été une folie. L'intention de Quentin était d'écarter la foule.

M. DESPORTES persiste à dire que ni lui ni aucun de ses collègues consultés par lui n'ont vu Quentin menacer le président.

M. DE RHÉVILLE, 70e témoin, ancien chef de bureau à l'intérieur, connait Quentin depuis longtemps; il s'occupait peu de politique, mais presque exclusivement de la question financière; c'était sa marotte, et il traitait cette question avec modération.

Le témoin, qui a accompagné Blanqui avec MM. Esquiros et Crousse à sa sortie de l'Hôtel-de-Ville, déclare être convaincu que Blanqui n'est pas allé et n'a jamais eu l'intention d'aller à l'Hôtel-de-Ville.

M. LEHUÉDÉ, 71e témoin, témoigne de la modération des opinions de l'accusé Quentin.

M. AUBRY, 72e témoin, capitaine de la 11e légion, a vu le général Courtais sur l'entablement, résistant énergiquement à l'envahissement.

M. MONDUIT, 73e témoin, chef de bataillon de la 11e légion. Même déposition.

M. POIRIER, lieutenant-colonel de la 4e légion, 74e témoin, n'a qu'à se louer des excellents rapports du général Courtais avec tous les colonels. Il a vu le général lutter, dans les premiers jours de la Révolution, contre des hommes qui arboraient un drapeau rouge.

M. FONTAINE, 75e témoin, rend compte de la sortie de Raspail dans le jardin de la présidence, et précise l'emploi du temps par cet accusé à l'Assemblée nationale d'une façon contradictoire à la déposition de M. Point.

Me GUYOT lit, en l'absence de M. Xavier Durrieu, une lettre écrite par ce représentant, qui rend témoignage à la modération habituelle de Quentin et à celle dont il a fait preuve encore le jour même de l'invasion, et qui confirme l'allégation de Blanqui, que c'est lui. Xavier Durrieu, qui est venu chercher les délégués, se proposant de les réunir dans un bureau où l'on serait venu chercher leur pétition.

L'audience est levée à six heures, et renvoyée à lundi.

La liste des témoins est entièrement épuisée; mais quelques retardataires et des témoins rappelés pour donner de nouvelles explications, ainsi que d'autres qui doivent être confrontés, pourront prendre encore une partie de l'audience de lundi. M. le président a annoncé que M. le procureur général sera entendu dans cette audience de lundi. On pense généralement que l'affaire finira avec la semaine dans laquelle nous allons entrer.

Bulletin de la Bourse du 26 mars.

La bourse ne manquait pas de nouvelles aujourd'hui, les Italiens, disait-on, avaient été battus et les fonds ont remonté. Mais rien de sérieux dans ces bruits; nous espérons qu'ils sont entièrement faux. Vers la fin de la bourse, nos gens d'affaires ayant eu le temps de réfléchir sur les nouvelles qu'on leur apportait, les fonds ont de nouveau baissé.

Le 5 0|0 a débuté à 83 05, a fait 83 fr. au plus bas, 81 50 au plus haut, et reste à 84 10. Fin courant, il a fait 83 10 au plus bas, 85 fr. au plus haut, et reste à 84 50. Les primes ont varié fin courant dont 2 de 86 80 à 86 50, dont 1 50 de 84 40 à 84, dont 1 de 85 75 à 83 75, et dant 50 de 86 à 86 25, et fin prochain dont 1 de 89 50 à 88, et dont 50 de 92 à 89 60.

Le 3 0|0 a été coté à 53, a fait 52 80 au plus bas, 51 25 au plus haut, et reste à 53 80. Fin courant, il a fait 51 10 au plus haut, 52 75 au plus bas, et reste à 53 85. Les primes ont varié, fin courant, dont 1 de 51 25 à 53 90, dont 50 de 55 à 54 50, et fin prochain dont 1 de 56 50 à 56.

Les actions de la banque ont varié de 2,265 à 2,390, et restent à 2 290. Les chemins de fer ont été négociés au comptant, le Saint-Germain à 420, le Versailles (rive droite) de 215 à 225 (dernier cours), la rive gauche de 177 50 à 187 50 (dernier cours), l'Orléans de 845 à 850, le Rouen de 522 50 à 530 (dernier cours 527 50), le Havre à 230, le Marseille de 217 50 à 225, le Bâle de 105 à 107 50, le Centre à 350, le Bordeaux de 410 à 412 50, le Nord de 445 à 453 75, le Strasbourg de 363 75 à 367 50, le Nantes de 332 50 à 335, et le Montereau à 120.

L'un des rédacteurs, gérant :
EUGENE CARPENTIER.

ANNONCES.

SPECTACLES DU 27 MARS 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

ITALIENS. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Amitié des Femmes, Louison.

OPÉRA-COMIQUE.—Le Caïd, la Fête.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Fénelon, Comment les Femmes se vengent, les Mauvais Sujets.

THÉATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.

VAUDEVILLE.— Le deuxième Numéro de la Foire aux Idées, la Poésie, le Protégé.

VARIÉTÉS. — Lion, Paix du Ménage, Habit, Pauvre Jacques.

GYMNASE-DRAMATIQUE. — Les Grenouilles, Chacun chez soi, les Malheurs, la Comtesse.

THÉATRE DE LA MONTANSIER. — La Cornemuse, le Curé de Pomponne, Si Jeunesse savait, le Cuisinier.

PORTE-SAINT-MARTIN.—

AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.

CIRQUE. — La Poule.

GAITÉ. — Le comte de Sainte-Hélène.

FOLIES-DRAMATIQUES.—Le Turc, le Troupier, le Mirliton, le Maris sans Femmes.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Ce qui manque aux Grisettes, un Déménagement, C'est ici qu'on ressuscite, sur la Goutière.

THÉATRE CHOISEUL.— Pris dans ses Filets, les Fils du Rempailleur, le Père du Débutant, les Tableaux fondants.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Trois Epiciers, Vétérinaire, le Cocher, la Californie.

CASINO DES ARTS (boulevard Montmartre, 12). — Tous les soirs, concert vocal et instrumental. — Prix d'entrée : 1 fr. et 2 fr.

IMPRIMERIE CENTRALE DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie.